



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Surinam

Question écrite n° 60649

Texte de la question

Le Surinam est le voisin direct de la Guyane française. Il a donc une frontière commune avec la France mais, à part les incidents qui émaillent sporadiquement notre frontière avec cet État d'Amérique latine, l'état et la teneur de nos relations avec lui sont méconnus. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Suriname partage le Plateau des Guyanes avec le département français de Guyane, l'État brésilien d'Amapá et le Guyana. Alors que dans le contexte d'instabilité qui avait suivi l'indépendance du Suriname en 1975, l'existence d'une frontière commune de 520 kilomètres avait conduit la France à privilégier des préoccupations sécuritaires, notre relation prend aujourd'hui une dimension nouvelle liée au développement de la coopération bilatérale et à la volonté des deux pays de renforcer leur dialogue politique. Longtemps isolé dans un tête à tête avec les Pays-Bas qui ont annoncé le 30 août 2004 la fin de leur aide directe dans un délai de cinq ans, le Suriname a développé ses relations avec la Caraïbe (il est membre de la Caricom et de l'AEC) et avec l'Union Européenne (8e FED : 23 millions d'euros - 9e FED : 30 millions d'euros, auquel la France contribue à hauteur de 24,3 %). La rencontre intervenue en juin 1998 entre nos chefs d'État en marge de l'assemblée générale des Nations unies, a été fondamentale pour dynamiser la relation entre la France et le Suriname, renforcée par l'inscription en 1999 de ce pays dans notre zone de solidarité prioritaire (ZSP). Toutefois, jusqu'à un passé récent, les contacts gouvernementaux entre le Suriname et la France ont été limités (présence de M. Le Pensec en 1991 à la première cérémonie d'investiture de M. Venetian - visite de travail de M. Christian Paul en 2001). Les visites fin 2004 au Suriname de M. Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie (10-11 novembre), et de M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme (23 novembre), ainsi que le déplacement en France (30 novembre-1er décembre) de Mme Levens - première visite d'un ministre des affaires étrangères du Suriname dans notre pays - donnent à notre relation une impulsion nouvelle, concrétisée par l'amorce de projets de coopération dans les domaines de l'éducation (enseignement du français langue étrangère), du tourisme et des transports. La guerre civile de 1986 avait mis en exergue la nécessité d'une coopération en matière de contrôle des frontières principalement par l'intermédiaire de nos services de police respectifs et de nos forces armées et les questions de sécurité demeurent en 2005 d'actualité. La difficulté à contrôler la frontière constituée par le fleuve Maroni engendre des problèmes en Guyane : saturation des capacités des services publics (santé, éducation), trafic (orpaillage clandestin, carburant, drogue...), petite délinquance. L'accord de réadmission des personnes entrées illégalement, signé le 30 novembre 2004 à Paris, constitue un pas important pour l'amélioration de cette situation. Les actions de coopération visant à renforcer les capacités des services de l'État surinamien dans les domaines de la sécurité au sens large et des services de proximité nécessaires à la vie de sa population s'inscrivent également dans cette perspective et ont pris plus amplement corps grâce à la mise en œuvre de deux projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) qui devraient s'achever en 2006 et concernent : l'appui institutionnel dans les domaines de la police, de la justice et de la douane (0,4 million d'euros) ; l'aide à la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le

paludisme, sur le Haut-Maroni (0,38 million d'euros). Nos échanges militaires se sont considérablement accrus (escales de navire, exercices en commun) mais ils restent limités par la faiblesse des moyens logistiques de nos partenaires. Notre coopération s'est également manifestée par la réhabilitation (0,24 millions d'euros sur le Fonds interministériel de coopération) de l'hôpital d'Albina, ville à la frontière avec la Guyane, en face de Saint-Laurent-du-Maroni, et une nouvelle convention de coopération hospitalière transfrontalière (0,3 million d'euros) a été signée en octobre 2003. La mise en place par l'Agence française de développement de deux lignes de crédits pour la réalisation d'études, notamment pour la revitalisation de la région d'Albina, durablement dégradée par la guerre civile (0,3 million d'euros) et pour le projet d'interconnexion électrique entre les deux pays (0,5 million d'euros) ouvre également de nouvelles perspectives, de même que l'octroi d'un prêt de 2,5 millions d'euros pour un projet de développement des infrastructures communautaires des zones défavorisées, en cofinancement avec la Banque interaméricaine de développement (BID). Une coopération est mise en œuvre dans le domaine de l'environnement (participation de 1,62 million d'euros du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à un projet de 5,23 millions d'euros du World Wildlife Fund (WWF) relatif à la gestion durable des ressources forestières du Plateau des Guyanes) et de la culture (0,05 million d'euros pour le soutien à l'Alliance française et l'organisation annuelle de la fête de la musique à Paramaribo, devenue une des principales manifestations culturelles du Suriname). Compte tenu de sa proximité immédiate et de son statut de puissance politique et économique, la France, qui se situe au 4^e rang des bailleurs bilatéraux après les Pays-Bas, la Belgique et le Japon, peut donc constituer un partenaire de choix pour le Suriname même si nos contacts de proximité, en progression, demeurent modestes. En dehors de nos achats de bauxite qui font de la France le 3^e client (8,3 %) du Suriname, la barrière représentée par les règles douanières, notamment européennes, explique en grande partie le caractère informel des échanges avec le département de la Guyane mais les perspectives apportées par la loi d'orientation pour l'outre-mer contribueront à un renforcement de cette relation. La France souhaite que la dynamique actuelle fournisse à nos deux pays l'occasion de dépasser le cadre du voisinage et des questions transfrontalières pour construire une véritable relation bilatérale d'État à État. Sur le plan politique, la France, membre de l'Union européenne, souhaite entretenir un dialogue plus régulier avec le Suriname, membre de la Caricom, sur différentes questions d'intérêt régional commun, notamment la situation haïtienne ou la préservation de la biodiversité sur le continent sud-américain.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60649

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2855

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8916